

COMMUNE DE VENDRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vendres en date du 20 septembre 2018, Monsieur le Maire ordonne l'ouverture d'une enquête publique préalable au titre de l'article L161-10 du code rural ainsi que des articles R141-4 à R141-10 du Code de la Voirie Routière pour :

- Engager une procédure d'aliénation d'une partie du chemin rural n° 34 dit de "Monplaisir à La Yole"
- Engager une procédure de création d'un chemin rural sur les parcelles AX 505b, 506, 507a et 508

L'enquête se déroulera du 9 au 23 octobre 2018 inclus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sont déposés en Mairie de Vendres pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie à savoir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

La commune met également à disposition du public une adresse courriel : administration@vendres.com (*uniquement pour consulter le dossier du projet*)

Commissaire Enquêteur : Monsieur Jean Noël BRENON, adjudant chef de gendarmerie retraité

Permanences en mairie :

- mardi 9 octobre 2018 de 9h à 12h
- et
- mardi 23 octobre 2018 de 14h30 à 17h30

Renseignements : Fabien CORONAS – 0467326050 – pole-urbatech@vendres.com